



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 30670

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de l'économie au lycée. Le rapport de Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, remis le 3 juillet dernier, a souligné les graves défauts de l'apprentissage des sciences économiques et sociales au lycée. Dans l'étude des grands thèmes économiques et sociaux, les préjugés idéologiques l'emportent trop souvent sur les théories objectives et construites. Les programmes et les manuels de cette matière mettent l'accent principalement sur les problèmes de notre société et très peu sur ses réussites, et notamment, n'étudient que très peu l'entreprise en tant que telle. La vocation des sciences économiques et sociales est pourtant de fournir aux élèves toutes les clés de compréhension du monde contemporain, sans exclusive. Aussi, il lui demande de bien vouloir indiquer quelles suites il entend donner au rapport sur l'enseignement de l'économie au lycée.

Texte de la réponse

La question de l'introduction des sciences économiques et sociales en tant qu'enseignement facultatif dans les séries scientifique et littéraire ne pourra être envisagée que dans le cadre d'une réflexion globale sur l'organisation des études au lycée et le rôle des enseignements dans chaque série. S'agissant plus particulièrement de l'enseignement des sciences économiques et sociales et de sa traduction dans les manuels scolaires, le ministre de l'éducation nationale a installé le 5 février 2008 une commission d'audit présidée par M. Roger Guesnerie, professeur au Collège de France. Cet audit doit permettre une analyse objective et impartiale qui est réclamée tant par les enseignants de la discipline que par les différents acteurs du monde économique : elle doit aboutir à un état des lieux de l'enseignement actuel des sciences économiques et sociales et faire des propositions précises d'améliorations dans ce domaine. À l'issue de cette réflexion, le ministre définira dans le courant de l'année 2008-2009, les orientations qu'il aura retenues.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30670

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7929

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8838